Aliette® WG



Fongicide pour houblon, poires, fraises, légumes et plantes ornementales.

Indications autorisées

Bactériose des fleurs du poirier, coeur brun, mildiou, racines rouges. Application selon le mode d'emploi.

Informations sur le produit

Homologation: W 6325

Formulation: Granulé dispersible dans l'eau (WG) Matière active: 80 % Fosétyle-Aluminium Groupe de résistance FRAC: 33

Mode d'action

Aliette WG avec la matière active Fosétyle-Aluminium possède des propriétés systémiques qui assurent une répartition du fongicide dans toute la plante, y c. les racines. En plus de son effet direct sur les champignons (oomycètes), Aliette WG stimule également le système naturel de défense des plantes contre les maladies. Lors d'une croissance active, la nouvelle croissance se développant entre deux traitements et les racines sont aussi efficacement protégées. Les caractéristiques d'Aliette WG assurent ainsi une protection de l'intérieur qui est abritée de tout lessivage. L'efficacité et la sélectivité sont assurées lors de conditions favorables à la croissance.

Emploi sur grandes cultures

Houblon

- 0,25 % contre les infections primaires du mildiou.

Traiter jusqu'à une hauteur de culture de 25-30 cm.

- 0,3 % contre les infections secondaires du mildiou.

Traiter dès une hauteur de culture de 30 cm.

Remarque

Max. 8 traitements par parcelle et culture.

Emploi en arboriculture

Poires

- 0,3 % (4,8 kg/ha) contre bactériose des fleurs (effet partiel).

Traiter du débourrement jusqu'à fin floraison, Appliquer le produit seul.

Le dosage indiqué se réfère à un volume de haie foliaire de 10'000 m3 par ha. Le dosage doit être adapté au volume de haie foliaire conformément aux instructions de l'OFAG.

Max. 2 traitements (début et fin floraison) à intervalle de 10-14 jours.

Emploi sur petits fruits

Fraises

- 0,25 % (2,5 kg/ha) contre mildiou.

Traiter au printemps par pulvérisation.

Max. 3 traitements par parcelle et par année.

Délai d'attente: 4 semaines.

- 0,5 % (5,0 kg/ha) contre coeur brun et racines rouges.

Traiter seulement avant la floraison ou après la récolte sur la ligne par arrosage ou pulvérisation.

Max. 4 traitements par parcelle et par année.

Remarques

Les dosages indiqués se réfèrent au stade pleine floraison à début de la coloration rouge des fruits, 4 plantes/m2; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Les dosages doivent être adaptés au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG.

Emploi sur légumes

Camomille aromatique

- 3,0 kg/ha contre mildiou.

Traiter par pulvérisation dès le stade BBCH 51 lors d'un danger d'infection.

Max. 2 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours.

Délai d'attente: 1 semaine.

Cucurbitacées

- 3,0 kg/ha contre mildiou.

Traitements par pulvérisation à intervalle de 6-12 jours. Traiter dès un danger d'infection imminent: temps variable avec pluie ou rosées nocturne,

temps chaud et humide. Délai d'attente: 3 jours.

Fines herbes

- 3,0 kg/ha contre mildiou.

Traiter par pulvérisation dès un début d'attaque.

Max. 2 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours.

Délai d'attente: 3 semaines.

Laitues pommées

- 2,0 kg/ha contre mildiou.

Traitements par pulvérisation à intervalle de 10-12 jours. Commencer à traiter après la plantation des mottes pressées ou dès que les plantes repiquées ont pris racine. Uniquement sur laitues pommées. Pour tenir compte de la diversité des conditions de cultures et de la multiplicité des variétés, nous conseillons d'effectuer des essais préliminaires sur quelques plantes afin de vérifier la sélectivité. En remplacement d'Aliette WG, il est aussi possible d'utiliser le produit combiné Previcur Energy.

Délai d'attente: 3 semaines.

Emploi sur plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales, plantes vertes, rosiers

- 0,25 % (2,5 kg/ha) contre champignons pathogènes du sol et mildiou.

Traiter par pulvérisation.

- 10 g/m2 contre champignons pathogènes du sol et mildiou.

Traiter par arrosage seulement sur les plantes en pot et en conteneur.

Remarques

Traiter dans la zone des racines des plantes lors d'un danger d'infection. Aliette WG doit être appliqué préventivement sur des plantes en croissance active. Ne traiter que par temps doux et favorable à la croissance. Des pulvérisations lors d'arrêts de croissance causés par des conditions défavorables (froid, humidité excessive, sécheresse, sols asphyxiants, etc.) ne sont pas efficaces et peuvent même endommager les plantes. En hiver, traiter avant midi et en été tôt le matin ou dès que la grande chaleur a passé. Pour les plantes en pot, le dosage maximal se rapporte à des pots à partir d'un diamètre de 9 cm; pour les plus jeunes plantes, appliquer le demi-dosage.

Prescription

SPe3 houblon, poires: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Sélectivité

Aliette WG, appliqué selon le mode d'emploi, est sélectif envers toutes les cultures homologuées.

Plantes ornementales: En raison des diverses conditions de cultures et des nombreuses espèces et variétés de plantes ornementales, aucune affirmation générale de sélectivité ne peut être faite pour Aliette WG. Il est de ce fait recommandé de procéder à un test de sélectivité sur quelques plantes à différents stades de croissance avant de traiter la culture entière. Nous n'assumons aucune responsabilité pour le risque lié à l'application.

Miscibilité

Aliette WG est par principe miscible avec nos fongicides (sauf les produits Moon et ceux contenant du cuivre) et insecticides (sauf Movento SC). Pour d'autres mélanges (produits tiers, engrais foliaires, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Poires: Appliquer Aliette WG seul.

Légumes (en plus): Ne pas mélanger avec Sico.

Préparation de la bouillie

Aliette WG est bien soluble dans l'eau.

Remplir la cuve à moitié d'eau, enclencher le brasseur et ajouter les produits impérativement selon l'ordre suivant:

- 1. Verser d'abord les produits liquides.
- 2. Ajouter Aliette WG.
- 3. Ajouter les autres produits.

Compléter la quantité d'eau nécessaire.

Lors de situation critique (eau froide ou très calcaire), il est préférable de pré-diluer Aliette WG. Ne pas ajouter d'engrais foliaires. Appliquer la bouillie de suite après la préparation. La cuve doit être vide avant un nouveau remplissage.

Protection de l'utilisateur

Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière.

Entreposage et élimination

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé de façon étanche dans un endroit sec, frais (hors gel) et bien ventilé. Rincer soigneusement l'emballage vide et l'éliminer avec les ordures ménagères. Remettre les restes de produit à la déchetterie communale, dans un centre de ramassage des déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination. La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

Symboles et indications de danger

GHS09



Dangereux pour le milieu aquatique

Mentions de danger et conseils de prudence

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des lunettes de protection ou une visière.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Phrase PPh: Autorisé pour une utilisation non professionnelle. Téléphone d'urgence Tox Info Suisse: 145 ou 044 251 66 66.

Mention d'avertissement

Attention

Détenteur de l'homologation / Distribution

Bayer (Schweiz) AG Crop Science Peter-Merian-Str. 84 4052 Basel Tél. 031 869 16 66 www.agrar.bayer.ch

Marque enregistrée

Bayer Group

Limitation de la responsabilité

La qualité de ce produit, le mode d'emploi et les mesures de précaution correspondent aux exigences des instances officielles. Des facteurs tels que p. ex. structure du sol, traitements sur culture précédente et suivante, variété, conditions climatiques, formation de résistance, etc., peuvent avoir des répercussions parfois imprévisibles. Le risque qui s'en suit est à la charge de l'utilisateur. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas d'emplois et de dosages non homologués et en cas d'emplois, de dosages et de mélanges non recommandés par nous.

Remarques générales concernant l'utilisation des données

- 1. Impérativement observer le mode d'emploi imprimé resp. fourni avec l'emballage. Les données correspondent à l'état actuel des connaissances et informent sur les produits et leurs possibilités d'utilisation.
 - En respectant les prescriptions d'utilisation sur le mode d'emploi, les produits sont adaptés pour les indications homologuées. Nous garantissons que la composition des produits dans leurs emballages originaux fermés correspond aux informations indiquées sur l'étiquette. Nous déclinons toute responsabilité pour toute conséquence négative directe ou indirecte consécutive à un stockage ou une utilisation des produits contraire aux instructions.
 - Une multitude de facteurs locaux ou régionaux comme par exemple les conditions pédoclimatiques, la variété, le stade d'application, la présence de résistance sur la parcelle, les mélanges avec d'autres produits, etc. peuvent avoir une influence sur l'efficacité des produits. En conditions non optimales, il n'est pas exclu que ces facteurs puissent avoir comme conséquences une diminution de l'efficacité des produits ou un endommagement de la culture. Pour de telles conséquences, le fabricant ou le distributeur ne peut pas être tenu pour responsable.
- Les données ne doivent pas être modifiées. Si des données sont remises à des tiers intégralement ou par extraits, elles doivent contenir les informations suivantes:
 - Bayer CropScience est propriétaire des données
 - Etat des données
 - · Réserves selon condition 1
- 3. Lors de la remise d'un extrait à des tiers, le transmetteur prend la responsabilité concernant l'exactitude des données fournies.

État: 20.09.2021